

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 1<sup>er</sup> MAI 2017

La séance est ouverte à 20h15 par M. **Olivier Delacrétaz** Président du Conseil Communal. L'appel nominal fait ressortir la présence de 38 Conseillers et 6 excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 29 mars 2017.**

Il est accepté tel que présenté.

#### **1. Assermentation d'un nouveau Conseiller.**

Le Président prie M. **Patrick Monod**, présenté par le GDSR, de venir devant l'assemblée. Il lui donne lecture du serment auquel il promet et lui remet un exemplaire du règlement. Il est applaudi par le Conseil.

#### **2. Préavis n° 14/17** relatif à la réfection des collecteurs EC/EU En Cornaz et à l'octroi d'un crédit. Rapport de la commission lu par M. **Jean-Claude Guillemin** Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis.

M. **Rémy Roulet** Municipal fait distribuer une vue aérienne ainsi qu'un plan des collecteurs. Il précise que l'hoirie Dupertuis à laquelle appartenait cette parcelle l'a léguée au conservatoire de musique de Montreux qui lui, à décidé de la morceler et de la vendre.

Les mises à l'enquête ont débuté au mois de février cette année en vue de construire des villas. La Municipalité a reçu le plan de gestion des eaux en décembre. A ce moment déjà, il était mentionné que le collecteur d'eaux claires était probablement sous-dimensionné et qu'il faudrait intervenir.

Un contrôle a été mandaté à la maison Künzli qui a découvert que le collecteur d'eaux usées était affaissé du côté de la chambre 318. Plusieurs écoulements sont de ce fait en pente négative.

Les travaux doivent être effectués avant que les villas projetées ne soient en place. Il serait sinon alors beaucoup plus compliqué de les réaliser.

Il y a une trentaine d'années, la commune avait avancé les fonds pour l'installation des collecteurs. Elle doit donc financer ces travaux.

Les nouveaux propriétaires payeront les taxes forfaitaires.

M. **Jean-Claude Guillemin** a relevé qu'il y aurait une division plus importante des parcelles.

M. **Rémy Roulet** répond qu'il y aura plus de villas que prévu au départ ainsi que des mitoyennes.

M. **Jean-Claude Guillemin** se souvient qu'en son temps, le Conseil avait accepté le PPA avec un morcellement et un périmètre d'évolution des constructions soutenu par un règlement.

M. Guillemin se demande si la législation a bien été suivie. Si l'on modifie la division des parcelles, cela change aussi les périmètres d'évolution. Il invite la Municipalité à être attentive et à vérifier le préavis initial.

M. **Roulet** prend note. Toutefois la nouvelle division a été mise à l'enquête ainsi que celles des villas. Il espère que le Canton aura su se référer au règlement. Le PPA quant à lui a été respecté au point de vue communal.

M. **Guillemin** voudrait être sûr que le législatif doive se prononcer ou non sur la nouvelle division.

M. **Christophe Lanz** Syndic se souvient que le PPA a déjà subi des modifications à deux reprises au niveau des découpages. Le fondement du PPA en lui-même est respecté.

La remarque de M. Guillemin est appréciée pour sa pertinence et la Municipalité s'assurera d'être dans la légalité.

M. **Florian Ecoffey** Conseiller ne connaît pas la teneur exacte du nouveau projet. Il se demande en conséquence si la position des nouveaux collecteurs a été réfléchi. Il est plus

simple de positionner les collecteurs sous les dessertes. Vont-ils être réalisés sur les mêmes trajectoires ou peuvent-ils être décalés ? Il faut aussi penser aux travaux futurs. Les interventions seront plus aisées sur les chemins.

M. **Rémy Roulet** répond que les nouveaux collecteurs seront dans la mesure du possible sur le tracé de la nouvelle route d'accès. Il y aura tout de même quelques endroits où ils passeront par les jardins mais en aucun cas sous les bâtiments.

Sans autre question, **le préavis n° 14/17 est accepté à l'unanimité.**

### **3. Préavis n° 15/17** relatif à une demande de crédit pour le renouvellement des installations audiovisuelles de la Rotzérane.

Rapport de la commission lu par M. Lionel Dormond Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

M. **Rémy Roulet** précise que le préavis n'a pas été proposé par la Municipalité mais que les installations ont été souhaitées par les sociétés locales et les écoles.

Une fois le matériel présélectionné, les sociétés et les écoles ont été consultées afin de définir s'il leur convenait ou si elles voulaient autre chose.

Il a également été demandé de renouveler l'éclairage de la scène. Une grande partie avait été récupérée aux Salines et est donc obsolète.

Ce sujet en particulier fera l'objet d'un futur préavis d'ici la fin de l'année ou la suivante.

M. **André Martin** Conseiller demande si une société veut diffuser de la musique lors d'une manifestation, si elle doit faire appel à un technicien ou si elle peut s'en charger elle-même ?

M. **Rémy Roulet** répond que si elle engage un orchestre ou un DJ, ces derniers viennent avec leur matériel.

Si elle veut utiliser le matériel audiovisuel et la table de régie, elle devra faire appel à des techniciens désignés. Ce matériel est sensible et fragile et à ne pas mettre dans toutes les mains.

Mme **Lucette Marsoni** Conseillère demande plus de précisions concernant la gestion du son.

M. **Rémy Roulet** répond que s'il s'agit uniquement de l'utilisation d'un micro, il n'y aura pas besoin de technicien. Par contre, il en faudra un s'il y a du mixage par exemple.

**Le préavis 15/17 est accepté à la majorité et 1 abstention.**

### **4. Communications de la Municipalité**

M. **Rémy Roulet** informe que le dossier de la réfection de la RC 780 se trouve toujours entre les mains des différents services. La Municipalité a reçu une directive du voyer concernant l'entrée du village côté Yvorne dont la route est déformée. Des travaux sont nécessaires afin d'éviter des accidents, surtout pour les deux roues. Une réfection consistera à aplanir les bosses en un dégrappage et remise d'un tapis de goudron lisse.

M. **Nicolas Rochat** Municipal annonce que le pont d'Egraz a été endommagé par les intempéries de ces derniers jours. Un arbre est tombé dessus, dans le sens de la longueur et les déformations du pont ne permettront pas de le réparer.

La passerelle métallique datait du début du XX<sup>ème</sup> siècle. Monsieur Rochat étudie son remplacement par une passerelle plus moderne et adéquate à l'environnement.

Il demande au Conseil d'éviter de monter dans le secteur car il reste fermé, et d'informer les personnes susceptibles de s'y rendre.

Concernant la vigne, la cuvée 2016 sera mise en vente d'ici quelques semaines. Par contre la cuvée 2017 sera mise à mal car plus de 30% des pieds ont soufferts du gel.

Chaque année, la Municipalité reçoit un rapport de la gendarmerie concernant les différents événements survenus sur le territoire de la commune. Par rapport à d'autres, selon Monsieur Rochat, Roche peut faire des envieux au niveau du Canton car la gendarmerie qualifie les interventions de stables.

Quelques exemples : un excès de vitesse mesuré à 144 km/h sur la H144; des cyclistes interpellés sur le même tronçon.

Trois enfants perdus sur le chemin de l'école ont générés une grosse frayeur mais ils ont été retrouvés saints et saufs.

M. Rochat relève les interventions régulières concernant les roms qui font signer des pétitions. Il demande aux présents de ne pas les signer, de rester poli mais ferme avec ces personnes.

Les arrêts de véhicules le long de la RC780 sont accidentogènes. Si des Conseillers sont témoins de certaines situations, il faut en informer le Municipal de police qui relayera auprès de la gendarmerie pour des rappels à l'ordre.

## **5. Divers**

Aucun.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président

La secrétaire